

Saint-Ay, le 24 février 2022



Monsieur François BONNEAU
s/c Gaëlle LAHOREAU
Président du
Conseil Régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre Lentin
45000 ORLEANS

Affaire suivie par : Elsa BARON

Objet : Programmation FEADER 2023-2027 – Réponse appel à manifestation d'intérêt LEADER

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente,

Par courrier en date du 15 décembre 2021, vous invitiez les Groupes d'action locale (GAL) et les territoires de contractualisation à vous faire part de leur intérêt concernant leur éventuelle candidature au programme LEADER 2023-2027.

Faisant suite à la consultation de notre comité de programmation Leader actuel et de notre comité syndical, je vous informe par la présente que le PETR Pays Loire Beauce souhaite répondre à votre appel à manifestation d'intérêt sur le périmètre des 48 communes qui le composent. Conscient de la volonté régionale d'encourager les programmes LEADER sur une échelle élargie, le PETR Pays Loire Beauce souhaite renforcer ses ambitions de coopération pour le programme à venir, tant au niveau des GAL de la Région qu'au niveau régional et européen.

Le Pays Loire Beauce élaborera son programme LEADER de façon à contribuer à la thématique régionale du « Bien vivre dans les territoires résilients » et reprendra les 3 objectifs stratégiques régionaux suivants :

- Améliorer l'accès à des services de proximité (santé, mobilité, alimentation, accueil jeunes, services aux personnes âgés ...) et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

Ces trois objectifs s'inscrivent d'ores et déjà dans les projets et actions menés par le Pays Loire Beauce.

- **Axe I-Services de proximité et innovation sociale pour des territoires inclusifs**
(en lien avec le PCAET)
 - Le Pays Loire Beauce a élaboré en 2014 un Agenda 21 et un Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire. En 2022, le Pays va s'engager avec les deux communautés de communes qui le composent dans l'élaboration d'une stratégie climat-air-énergie territoriale (SCAET). L'animation et la mise en œuvre des actions de la SCAET seront complémentaires de celles du prochain programme Leader,

- Le pays Loire Beauce a lancé en 2021 une étude de préfiguration portant sur la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE). Cette PTRE pourrait être complémentaire des deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) mises en place à l'échelle de chaque communauté de communes,
- Les deux communautés de communes ont pris la compétence mobilité. Des actions pourraient être imaginées pour favoriser les alternatives à l'usage individuel de la voiture (plateforme mobilité pour personnes âgées, ateliers de réparation de vélos, covoiturage, plan de déplacement inter-entreprises, etc.),
- Le Pays a mis en place des actions incitant les maîtres d'ouvrage à utiliser des matériaux biosourcés dans les rénovations (formations, visite de chantiers, d'installations exemplaires, conférences). Des actions de coopération sur les matériaux biosourcés pourraient être envisagées à l'échelle des GAL du Loiret.

➤ **Axe II-Relocaliser et reterritorialiser l'économie** (en lien avec le PCAET, LIFE)

- Le Pays met œuvre une stratégie biodiversité qui vise notamment à inciter à la plantation d'arbres sur le territoire. Des actions pourraient être envisagées pour soutenir de nouvelles filières de récolte de graines locales, de production de plants et de semences locales,
- La moitié des communes du Pays ont moins de 1 000 habitants et une large partie ne dispose d'aucun commerce ou lieu de rencontre et de socialisation. Des actions pourraient être envisagées en lien avec les réseaux d'AMAP, le concept de supermarché coopératif, de bistrot de Pays, etc.
- Le Pays a mené avec la Chambre d'agriculture du Loiret un travail pour favoriser la demande de produits locaux dans la restauration collective et l'approvisionnement par les agriculteurs locaux des cantines scolaires. De nouvelles actions pourraient être envisagées pour démultiplier cet approvisionnement local des établissements de restauration (collective ou commerciale).
- Le Pays est engagé aux côtés de la Région dans la mise en œuvre du programme LIFE « Let'sGo4Climate ». Des actions d'accompagnement des collectifs citoyens et de sensibilisation à la sobriété énergétique pourraient être imaginés dans le cadre de la prochaine candidature (Préservation du ciel étoilé, etc.).

➤ **Axe III- Atténuation des effets et adaptation au changement climatique** (en lien avec la Trame Verte et Bleue, le PCAET)

- Le Pays a mis en œuvre une démarche de recherche-action sur l'agriculture et le changement climatique. La candidature pourrait favoriser la poursuite d'actions imaginées et proposées dans le cadre de ce projet dont en matière de stockage carbone (sujet sur lequel l'agriculture doit se positionner).
- Dans le cadre de sa stratégie biodiversité, le Pays souhaite accompagner les communes qui souhaitent mettre en œuvre des actions favorables à la biodiversité (Inventaires de biodiversité communale, restauration de mares, îlot de fraîcheur, renaturation d'espaces délaissés, etc.).

On observe donc que la future candidature du Pays Loire Beauce au programme Leader amplifiera un certain nombre d'actions déjà en œuvre sur le territoire et favorisera le passage de l'idée au projet de plusieurs autres.

Pour élaborer sa candidature, le Pays Loire Beauce aura recours à un bureau d'étude et souhaite de ce fait solliciter un soutien préparatoire auprès de la Région. Le prestataire accompagnera le Pays dans la concertation (notamment citoyenne) et dans la rédaction du projet de candidature 2023 – 2027 (dans la limite de 20 000 € TTC).

Pour associer le plus possible les citoyens à l'élaboration de cette candidature, le Pays Loire Beauce envisage 6 phases de travail :

Phase 1 : consultation du comité de programmation pour cadrer les réflexions guidant l'élaboration d'une nouvelle stratégie LEADER.

Phase 2 : consultation des partenaires et citoyens pour faire remonter les réflexions et les besoins pouvant nourrir la nouvelle stratégie LEADER.

Phase 3 : organisation d'un atelier avec le comité de programmation et les partenaires pour définir des axes de coopération (locaux, nationaux et européens).

Phase 4 : définition de scénarios, construction d'une stratégie et de la maquette financière avec le comité de programmation.

Phase 5 : consultation des citoyens et partenaires sur le scénario envisagé, la stratégie et propositions en matière de projets.

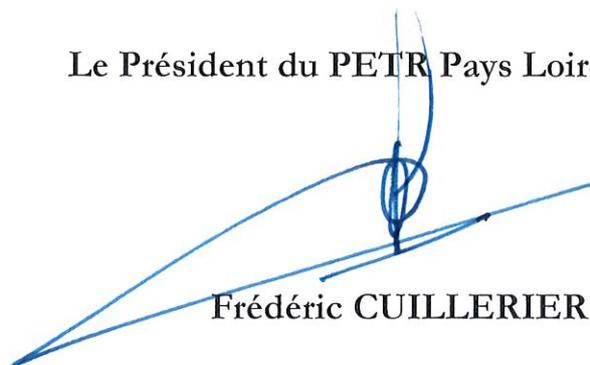
Phase 6 : ajustement et validation du projet en comité de programmation et comité syndical avant le dépôt auprès de la Région.

A l'issue du comité syndical de validation (prévu avant le 14 juillet 2022), la stratégie, les fiches actions et les enveloppes pourront être ajustées avant le dépôt de la candidature envisagée mi-septembre 2022.

Je vous remercie de bien vouloir prendre note de la volonté du Pays de reconduire un programme européen LEADER sur la période 2023-2027.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du PETR Pays Loire Beauce



Frédéric CUIILLERIER

